



Jean-Pierre Barbier, Président du Département de l'Isère

Rentrée scolaire – 1er septembre 2020

La rentrée scolaire 2020-2021 dans les collèges de l'Isère

La rentrée en chiffres

La modernisation des collèges

La modernisation des équipements sportifs

La diversification de l'offre sportive

La restauration dans les collèges

Le collège numérique

La politique jeunesse

Le transport scolaire

Le Pack rentrée

L'évolution de la carte scolaire

L'ouverture des collèges en dehors du temps scolaire

Des moyens humains et financiers pour l'éducation

Gestion de la crise COVID-19

La rentrée en chiffres

97 collèges publics et 22 collèges privés

52 100 élèves* environ (dont près de 1300 élèves dans 22 SEGPA**, 600 élèves dans 43 ULIS***)

119 millions d'euros pour l'éducation (investissement : 92,5 M€, fonctionnement : 26,5 M€)

11,8 millions pour le budget annexe de la restauration scolaire

60 millions d'euros pour le transport scolaire (39818 abonnements dont 91 % d'inscriptions en ligne pour *Transisère*)

37 500 repas servis chaque jour, avec 34 % de produits locaux et 26 % de produits biologiques (pour les 67 collèges rattachés à une des 8 cuisines mutualisées départementales)

12 700 familles aidées financièrement

673 actions éducatives

15 000 ordinateurs, 12 000 tablettes

(*) Cette donnée sera actualisée dans la semaine de rentrée et correspond à l'ensemble des élèves des collèges publics

(**) SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

(***) ULIS : Unités Localisées d'Inclusion Scolaires

La modernisation des collèges

La crise sanitaire relative à la Covid-19 a perturbé le déroulement des opérations de modernisation des collèges isérois. En effet, à la mi-mars 2020, ce sont 17 chantiers qui ont été stoppés et qui ont redémarré entre fin avril et mi-mai dernier en tenant compte bien entendu de l'ensemble des contraintes sanitaires qui s'imposent aux chantiers du bâtiment. Au regard de la rentrée scolaire 2020, une attention particulière a été portée à l'ouverture du nouveau collège de Champier. En effet, pour les autres opérations la contrainte était moins forte car des bâtiments modulaires étaient déjà en place pour permettre le fonctionnement des collèges pendant les travaux. Ainsi, avec un budget de plus de 295 millions d'euros consacré aux opérations de rénovation ou de construction des collèges, le Département a pu, depuis 2015, terminer une dizaine d'opérations déjà en cours, et lancer 31 nouvelles opérations dont :

- **3 opérations ont déjà été livrées :**
 - rénovation partielle du collège de Beaurepaire (1,5 M€) au printemps 2019
 - rénovation partielle du collège de Vif (1,65 M€) à l'hiver 2020
 - rénovation des bâtiments du collège de Corenc (14,2 M€) au printemps 2020
- **6 opérations ont été achevées pour cette rentrée scolaire :**
 - nouveau collège de Champier (23,02 M€)
 - rénovation du collège de Monestier-de-Clermont (10,83 M€)
 - rénovation du collège de Domène (14,1 M€)
 - rénovation partielle du collège de Crémieu (4,38 M€)
 - rénovation partielle du collège de Saint-Siméon-de-Bressieux (1^{ère} phase) (8,4M€)
 - rénovation partielle du collège de Pontcharra (5,14 M€)

Les premiers travaux de modernisation du collège Edouard Vaillant à St-Martin-d'Hères ont également été terminés pour cette rentrée scolaire.

- **9 opérations sont en cours de travaux et seront livrées avant ou au cours de l'été prochain**

| Collège | Nature des travaux | Date de Mise en service | Coût de l'opération |
|-----------------------------|--------------------|--|---------------------|
| Heyrieux Jacques Prévert | Restructuration | Novembre 2020, Février 2021 et Novembre 2021 | 16,97 M€ |

| | | | |
|---------------------------------------|-----------------------------------|--|----------|
| Le Grand-Lemps Liers-et-Lemps | Rénovation partielle et extension | Février 2021 | 5 M€ |
| Morestel François-Auguste Ravier | Rénovation partielle | Mars 2021 | 5,34 M€ |
| Grenoble Lucie Aubrac | Reconstruction | Septembre 2021 | 19,35 M€ |
| Saint-Jean-de-Soudain Les Dauphins | Rénovation partielle | Février et Juin 2021 | 4,38 M€ |
| Saint-Laurent-du-Pont Le Grand Som | Rénovation partielle | Novembre 2020 | 2,18 M€ |
| Vienne L'Isle | Rénovation partielle | Septembre 2020, Février 2021 et Avril 2021 | 5,9 M€ |
| Vinay Joseph Chassigneux | Rénovation-extension | Janvier 2021 et Avril 2021 | 8,64 M€ |
| Voreppe André Malraux | Rénovation partielle | Février 2021 | 4,97 M€ |

Pour mémoire seront mis en service :

- les extérieurs du collège de Corenc en novembre 2020,
 - les logements de fonction du collège de Monestier-de-Clermont en juin 2021
 - la 2^{ème} phase de travaux de rénovation du collège de Saint-Siméon-de-Bressieux en novembre 2020.
- .
- **9 opérations verront leurs travaux démarrer au cours de cette année scolaire**

| <i>Collège</i> | <i>Nature des travaux</i> | <i>Date de démarrage des travaux</i> | <i>Date de Mise en service</i> | <i>Coût de l'opération</i> |
|--|---------------------------|--------------------------------------|---|----------------------------|
| Pont-Evêque Georges Brassens | Rénovation | Novembre 2020 | Septembre 2022 | 17,5 M€ |
| Le Pont-de-Beauvoisin Le Guillon | Rénovation partielle | Avril 2021 | Septembre 2022 | 4,12 M€ |
| Tignieu-Jamezieu Philippe Cousteau | Rénovation partielle | Mai 2021 | Novembre 2022 | 4,72 M€ |
| Montalieu-Vercieu Les Pierres Plantes | Rénovation partielle | Mai 2021 | Novembre 2022 | 3,68 M€ |
| Crolles Simone de Beauvoir | Rénovation partielle | Mai 2021 | Novembre 2022 | 4,88 M€ |
| Saint-Martin-d'Hères Edouard Vailant | Rénovation | Avril 2021 | Avril 2024 | 16,3 M€ |
| Saint-Martin-le-Vinoux Chartreuse | Rénovation | Juillet 2021 | Septembre 2024 | 14 M€ |
| Saint-Quentin-Fallavier Les Allinges | Rénovation | Juillet 2021 | Septembre 2023 | 11 M€ |
| Les 6 Vallées Bourg d'Oisans | Rénovation et extension | Octobre 2020 | Mai 2021, Juillet 2021, Avril et Septembre 2023 | 20,4 M€ |

Enfin trois opérations dont le programme a évolué d'une rénovation partielle à une rénovation complète, voire à une reconstruction sur site, auront leurs maîtres d'œuvre désignés au cours de l'année 2021.

- Collège Charles Munch à Grenoble (11,5 M€)
- Collège Les Mattons à Vizille (7,75 M€)
- Collège François Tuffaut à L'Isle d'Abeau (20 M€)

Le Département participe également à hauteur de **15.8 M€** à la **restructuration de la cité scolaire de l'Edit à Roussillon**, chantier piloté par la Région, dont les travaux préparatoires ont été engagés cet été.

Enfin, le Département consacre chaque année une enveloppe importante à la maintenance des 96 collèges et cités scolaires isérois dont il a la charge (**14 M€ en moyenne par an depuis 2016** auxquels il faut rajouter **5,3 M€/an pour des travaux dédiés à l'accessibilité**).

Le programme important d'investissement dans lequel le Département s'est engagé dans le cadre de sa politique éducative permet de mettre à disposition de la communauté éducative des bâtiments scolaires modernes, sûrs et adaptés aux besoins pédagogiques et à la vie scolaire. Au travers de ce plan pluriannuel de rénovation et construction des collèges, le Département a souhaité porter une attention particulière au bien-être des utilisateurs et à la dépense énergétique des bâtiments. Cela se traduit, pour un grand nombre d'opérations, par le remplacement des menuiseries extérieures et la pose d'isolation du bâtiment avec, sur ces deux postes, des exigences supérieures à ce qu'impose la réglementation thermique en vigueur. De plus, pour ce qui concerne les matériaux de finition intérieure, le Département impose une gamme de produits permettant de garantir une bonne qualité de l'air intérieur en minimisant l'apport de polluants.

La modernisation des équipements sportifs

A Morestel, le nouveau gymnase (3,35 M€), actuellement en fin de travaux, sera mis à disposition du collège en octobre 2021.

En complément des investissements ci-dessus et pour permettre la bonne réalisation des programmes d'éducation physique et sportive des collégiens isérois, ce sont 1,1 million d'euros qui sont versés chaque année aux collectivités locales pour les aider à la construction ou à la rénovation de bâtiments sportifs utilisables par les collégiens.

Par ailleurs, le Département, dans le cadre du savoir-nager et de la modernisation des piscines couvertes, a mis en œuvre un plan piscine depuis le début 2016. Celui-ci a permis d'engager la construction de 7 nouveaux équipements couverts sur l'ensemble du Département : Morestel, Pontcharra, Saint-Egrève, Les Abrets, Bourgoin-Jallieu, Moirans, Saint-Romain-en-Gal (commune appartenant à Vienne-Condrieu Agglomération).

Chaque projet est soutenu à hauteur de 1 000 000 € par le Département et 1 000 000 € par l'Etat. Ainsi, le Département aura alloué une aide de 7 millions pour la construction de 7 nouvelles piscines.

Par ailleurs, depuis 2020, le Département a mis en œuvre une phase 2 du plan piscine destinée à accompagner les réhabilitations partielles. Celui-ci doit permettre d'accompagner 3 projets dont les travaux permettront d'allonger la période d'ouverture et de répondre aux besoins locaux. Chaque année, une aide de 600 000 € sera allouée (200 000 €/projet). Les projets bénéficieront également d'une aide similaire de l'Etat afin d'affecter au total 400 000 € par projet.

Enfin, le Département accompagne aussi le développement de l'escalade, activité sportive largement pratiquée en EPS, avec la construction d'une structure artificielle d'escalade dans tous les nouveaux gymnases (livraison prévue fin 2020 d'un SAE au gymnase de Morestel).

La diversification de l'offre sportive

Dans le cadre de son schéma départemental des sports de nature, le Département a développé une politique dédiée aux sports de nature avec la mise en place d'activités ouvertes à tous, et oeuvre ainsi à une diversification de l'offre sportive en direction des collégiens.

En 2019-2020, 5 cartes scolaires ont été mises à jour et 5 nouveaux parcours permanents patrimoniaux de course d'orientation sont à l'étude ou en cours de réalisation sur les communes de Chamrousse (patrimoine naturel), La Mure (scolaire et patrimoine), Laval-en-Belledonne (patrimoine), Le Sappey-en-Chartreuse (patrimoine), Le Touvet (scolaire), Roybon, Saint-Antoine-l'Abbaye (scolaire et patrimoine en collaboration avec le musée départemental), Saint-Martin-d'Hères (scolaire et patrimoine), Vizille (carte scolaire). Ainsi, l'Isère compte à ce jour 31 espaces et plus de 70 parcours permanents de course d'orientation accessibles aux collégiens et au grand public.

Le Département assure également le financement et le suivi des sites sportifs naturels d'escalade en étroite collaboration avec la Fédération française de la montagne et de l'escalade.

La restauration scolaire

Chaque jour, le Département sert 37 500 repas aux collégiens isérois.

Le budget annuel de la restauration est de 38,2 M€.

Des repas de qualité

Les 8 cuisines mutualisées d'Echirolles, Saint-Egrève, L'Isle d'Abeau, Seyssuel, Chatte, Pont-de-Chéruy, La Tour-du-Pin et Voiron, qui ont desservi 66 collèges durant l'année scolaire 2018-2019 ont permis d'améliorer encore la qualité des repas :

- **une restauration plus sûre**, grâce à une meilleure professionnalisation des équipes et à des équipements performants qui permettent d'améliorer la qualité sanitaire et nutritionnelle des repas ;

- **une restauration plus locale**, grâce aux contrats conclus avec les agriculteurs isérois qui fournissent d'ores et déjà un tiers des denrées dont le pain depuis juin 2020 ;

- **une restauration plus bio**, qui utilise 22 % de produits bio locaux, et notamment des fruits et légumes de saison, fromages, laitages et volailles ;

- **une restauration certifiée pour sa qualité** : Ecocert a déjà accordé le label « restauration collective » à toutes les cuisines mutualisées, ainsi qu'aux cuisines des collèges de Monestier-de-Clermont, de Montalieu-Vercieu et de Bourgoin-Jallieu (Pré Bénit). Ce label atteste notamment de l'utilisation de produits bio et locaux, du respect de la qualité et de l'équilibre nutritionnel des repas et atteste la prise en compte de la gestion environnementale de la cuisine. Le niveau 2 de certification est déjà obtenu pour les 2 cuisines mutualisées de l'agglomération grenobloise, ainsi que pour le collège de Pré Bénit. Celui-ci impose notamment une utilisation d'au moins 30 % de produits bio ;

- **une restauration exemplaire** : Le Département s'est engagé à **anticiper la suppression du plastique** prévue par la loi Egalim en 2025 et étudie actuellement avec les collèges des solutions alternatives. La première mesure a consisté à la rentrée 2019 à ne plus utiliser de vaisselle plastique jetable (utilisée notamment pour la présentation individuelle de certains hors d'œuvre, fromages et desserts). S'en suivront courant 2021 la suppression de l'usage des contenants et de la vaisselle en plastique réutilisables dans tous les collèges, ainsi que la suppression de l'usage des

barquettes en plastique utilisées par les CMC. Ces nouvelles dispositions devront faire l'objet d'un accompagnement auprès des agents des collèges pour lesquels l'utilisation de plastique réutilisable et jetable représente un gain au niveau des conditions de travail.

Par ailleurs, le Département va **poursuivre en 2020/2021 le plan de lutte contre le gaspillage alimentaire** qu'il avait mis en place entre 2015 et 2018 et qui avait pour objectif de réduire de moitié le gaspillage alimentaire dans les collèges de l'Isère, maîtriser l'impact environnemental de la restauration, responsabiliser et éduquer les collégiens en tant que futurs citoyens, valoriser la restauration scolaire. Pour cela, les 900 agents des collèges ont été formés et les 37 500 élèves sensibilisés en partenariat avec l'ADEME. L'évaluation du dispositif montre le succès de cette opération puisque la moyenne gaspillée a chuté en passant de 150 grammes (chiffre constaté en 2011) à 86 grammes par convive en 2017 et à 73 grammes en 2018. Certains collèges affichent même des « scores » inférieurs à 40 grammes. Ces bons résultats ont été partagés avec les collèges dans l'objectif de valoriser les agents de la restauration scolaire et de responsabiliser l'ensemble des acteurs. Les actions s'intensifient depuis 2020 par un accompagnement spécifique des agents en vue d'augmenter leur implication dans leur rôle pédagogique et d'éducation auprès des convives. Un guide des bonnes pratiques a également été élaboré en lien avec les agents. De plus, les services civiques poursuivront leurs interventions pour renforcer la régularité des sensibilisations (action engagée en janvier 2019).

Des repas accessibles à tous

Les collégiens ne paient qu'une partie du coût de leur repas : 3.90 € pour le tarif de base sur un coût de revient de 7,18 € soit 54.3 % de ce coût.

12 700 familles bénéficient de l'aide à la restauration permettant notamment aux familles les plus modestes de ne payer que 34,2 % du coût du repas.

Des collèges porteurs d'innovation par le numérique

Soucieux d'accompagner le développement du numérique dans les collèges, le Département de l'Isère poursuit ses investissements en matière d'équipement, d'infrastructures et de services innovants.

Avec un budget 2020 de près de 4,1 M€, le Département poursuit sa politique ambitieuse du numérique éducatif visant à :

- favoriser la réussite des élèves et la réduction des inégalités, grâce à des équipements adaptés à des pratiques pédagogiques novatrices ;
- asseoir la citoyenneté numérique dans une société hyper connectée ;
- aménager des collèges innovants en modernisant leurs équipements et leur connectivité.

L'évaluation menée à la suite du Plan numérique, en partenariat étroit avec l'Education nationale, a conforté le choix des orientations prises par le Département dès 2016.

Ainsi, les investissements consentis ces dernières années, notamment en matière d'équipements individuels mobiles, ont permis de réduire considérablement la précarité numérique de certains élèves, facilitant de fait, la continuité pédagogique pendant la crise sanitaire résultant de la Covid-19.

Dans ce contexte, l'espace numérique de travail (ENT) a contribué à optimiser les échanges entre les différents acteurs de la communauté éducative, et à développer de nouvelles pratiques pédagogiques.

Un nouvel ENT sera déployé dans les collèges à la rentrée 2020. Cette solution, accessible via la centrale d'achat de la Région, est commune aux lycées et collèges d'Auvergne-Rhône-Alpes, favorisant ainsi la continuité entre les cycles.

Parallèlement, le Département poursuit les investissements afin de finaliser la modernisation des infrastructures réseaux des collèges en vue d'accompagner le développement des nouveaux usages et d'améliorer les conditions de travail et d'apprentissage.

A ce jour, 2/3 des collèges disposent d'une couverture wifi et 4/5 d'entre eux sont raccordés au Très Haut Débit. Les premiers raccordements d'établissements au réseau Isère THD ont été réalisés début 2020. D'ici à 2023, la soixantaine de collèges éligibles à ce réseau sera raccordée.

La politique jeunesse

Le Département a voté en mars 2016 le **plan départemental pour la Jeunesse** qui vise à répondre, en proximité, lisiblement, de façon efficiente et en coordination avec l'ensemble des acteurs concernés, aux besoins des 12 à 25 ans.

Une convention cadre avec les partenaires institutionnels œuvrant dans le domaine de la jeunesse (dont l'Education nationale) a acté en 2017 l'engagement de chacun à soutenir la mise en place d'une politique jeunesse coordonnée dans les 13 territoires du Département.

Les dispositifs en direction des collégiens évoqués ci-après, s'inscrivent dans ce Plan.

Les actions éducatives du "Pass isérois du collégien citoyen" (PICC)

Établi par le Département en 2016, le Pass isérois du collégien citoyen **accompagne des projets, développés dans les collèges publics et privés isérois, autour d'objectifs éducatifs partagés du champ de l'éducation et de la jeunesse**. Ces actions rendent les jeunes acteurs de leurs apprentissages et leur donnent la possibilité d'enrichir leurs savoirs et de développer leur conscience citoyenne à travers des thématiques en lien avec leurs centres d'intérêts : le sport, la culture, l'éco-responsabilité, le numérique... notamment.

2020 est marquée par une construction des projets qui s'est faite durant la période de confinement. Et dans la perspective d'une année scolaire qui devra prendre en compte les mesures sanitaires liées à la Covid19, il a été demandé aux collèges et aux partenaires de penser leurs projets en intégrant un volet "déroulement à distance". L'idée est de conserver une exigence qualitative des démarches afin d'éviter la mise en place, dans l'urgence, d'actions de moindre qualité.

Malgré ce contexte, le Département a reçu 710 demandes (contre 764 en 2019 et 767 en 2018). Les 96 collèges publics ont déposé une demande. Deux collèges privés (sur 22) n'ont pas présenté de dossier (ceux de Villemoirieu et de La Côte-Saint-André).

Plusieurs politiques départementales contribuent au budget du PICC. Cette année, les contributions financières sont les suivantes :

| | |
|--|-----------|
| Politique Jeunesse : | 728 424 € |
| Politique Environnement (<i>taxe aménagement</i>) : | 509 375 € |
| Politique Sport : | 200 000 € |
| Politique Culture : | 100 000 € |
| Politique développement durable (<i>projet SACE</i>) : | 30 000 € |

Ce budget de près de 1,5 M€ financera les 681 actions retenues pour l'année scolaire 2020-2021. Le taux d'acceptation des demandes est de 96% (contre 88% en 2019). A noter qu'à l'occasion de

l'ouverture du collège de Champier, le Département propose une enveloppe de 3 000 € pour que l'équipe du nouveau collège puisse mettre en place, dès la rentrée, des projets éducatifs culturels, sportifs ou de sensibilisation aux milieux. Les subventions de ces 681 actions sont versées directement aux collèges.

De plus, le Département **finance des interventions directes de ses partenaires** (ex. : Flbois – Filière interprofessionnelle du Bois, ONF - Office national des forêts, CAUE - Conseil en architecture, urbanisme et environnement...) dans les établissements. Cela représente une enveloppe d'environ 90 000 €. Le PICC encourage ainsi **la réalisation de projets prenant appui sur les acteurs locaux** s'inscrivant dans une dynamique territoriale.

Découverte des espaces naturels sensibles isérois : 486 300 € - 55 actions

Ces actions ont pour but de **faire comprendre les interactions entre l'élève et son cadre de vie**. Elles apprennent aux collégiens le « vivre-ensemble » et leur permettent d'appréhender leurs droits et devoirs pour devenir des citoyens responsables. La demande est en hausse puisque 11 actions supplémentaires par rapport à 2019 seront financées.

Education artistique et culturelle : 397 014 € - 293 actions

Les actions culturelles favorisent la démarche artistique et plus globalement le contact direct avec des œuvres et des artistes. Les collèges sollicitent de plus en plus le Département en amont de leur projet, tout comme les structures culturelles partenaires. La notion des trois piliers s'inscrit durablement dans les projets présentés. Globalement, les projets sont cette année plus qualitatifs que l'an passé et ce, malgré le contexte de rédaction des demandes.

Dix résidences d'artistes en collège seront accompagnées :

| | | |
|-----------------------|------------------|--|
| Gières | Le Chamandier | Résidence artistique - Compagnie Sylvie Guillermin |
| Grenoble | Lucie Aubrac | En corps et en mots |
| Beaurepaire | Jacques Brel | Résidence d'artiste avec le collège Luzy Duffeillant |
| | Luzy Duffeillant | Sur les pas de la mythologie avec le collège J. Brel |
| Pont de Chéruy | Le Grand Champ | Mon éducation artistique et culturelle avec Locus Solus |
| Saint Marcellin | Le Savouret | Immersion théâtrale – Accompagner la création du spectacle «Et si l'océan» |
| Monestier de Clermont | Marcel Cuynat | Jean Giono nous raconte le chant des arbres... |
| Pont de Beauvoisin | Le Guillon | Résidence artistique NAÛM |
| Saint Laurent du Pont | Le Grand Som | Les arts du cirque et éco-citoyenneté |
| Villard Bonnot | Belledonne | Théâtre - Cie Mangeurs d'Etoiles |
| La Mure | Louis Mauberret | Résidence artistique - Compagnie Grille-pain |

Découvertes et pratiques sportives : 314 920 € - 68 actions

L'ensemble des actions "sport" sont toujours sollicitées de manière importante. Dans les projets soutenus par le Département, l'accent a été mis sur :

- la découverte d'espaces proches mais encore trop méconnus, d'un milieu particulier et changeant, auquel il faut s'adapter et dans lequel il faut se repérer ;
- les savoir-être basés sur l'entraide, le respect, l'ouverture d'esprit... ;
- la sensibilisation à l'environnement (dérangement hivernal, respect de la faune et de la flore, respect et préservation de la nature...)

Il est à noter que la mise en place de ces actions permet de faire vivre des acteurs économiques du territoire isérois (stations de ski, gîtes en hors-saison, accompagnateurs de moyenne montagne...) et de faire découvrir aux jeunes des métiers « peu connus ».

Par ailleurs, pour la deuxième année, le Département souhaite mener l'expérimentation "Mon collège à la neige, Je séjourne à la montagne". Ainsi, en plus, des 314 920 € mobilisés pour les actions annuelles, 267 000 € seront répartis sur 12 collèges publics pour réaliser des séjours sportifs, en hiver, dans les massifs isérois.

Eco responsabilité et solidarité : 169 650 € - 94 actions

Parmi les projets éco-responsables, le PICC finance plus particulièrement des **projets d'éducation à la citoyenneté planétaire** de six collèges (contre quatre l'an passé). Il s'agit des collèges René Cassin à Villefontaine, Raymond Guelen à Pont-en-Royans, L'Edit à Roussillon, Plan Menu à Coublevie, Le Grand Champ à Pont-de-Chéruy, Le Vergeron à Moirans. La demande pour ce type de projet est en constante augmentation.

Par ailleurs, le PICC contribue aussi au financement d'action de découverte de la filière agricole iséroise. Cette année, il y a une hausse des demandes assez nette : en 2019-2020, le Département avait accompagné 16 collèges à hauteur de 31 100 €. Cette année, ce sont 21 collèges qui pourront être subventionnés pour 46 825 €. Le montant de la participation augmente beaucoup car ces sorties sont pensées plus systématiquement par niveau scolaire donc pour plusieurs classes, au lieu de l'être pour une ou deux classes seulement par collège.

Devoir de mémoire : 88 550 € - 53 actions

Cette année, la poursuite du partenariat "Maison d'Izieu dans l'Ain, Camps des Milles à Aix-en-Provence et Musée de la Résistance et de la Déportation à Grenoble" met en lumière des projets construits, avec des enseignants vraiment impliqués. La description des projets a mis en valeur la reconduction de la participation de collégiens aux cérémonies commémoratives.

Découverte professionnelle : 59 400 € - 61 actions

Ces actions visent à faire prendre conscience aux élèves de la diversité des emplois et à **les aider à penser** de manière positive et choisie leur parcours. **Elles permettent une découverte concrète du milieu professionnel.** Les demandes pour des créations de mini entreprises éphémères avec des séances de créativité, ou des forums des métiers, mettant le collégien en situation d'acteur ont été renouvelées.

Média : 29 975 € - 33 actions

Les actions d'éducation aux médias permettent aux jeunes **de mieux connaître les limites et potentialités du monde virtuel et de s'approprier sereinement leur identité numérique.**

Santé : 21 990 € - 24 actions

Les actions de sensibilisation, de prévention et de promotion de la santé encouragent le collégien à mieux **se préoccuper de son bien-être** dans ses dimensions physique, psychique, sociale et environnementale.

Appel à projets à destination des collèges publics et privés de l'Isère

L'appel à projets thématique, lancé chaque rentrée auprès des collèges publics et privés, sera porté en 2020 sur l'acquisition du socle de compétences du « Savoir rouler à vélo ». Ce projet interdisciplinaire vient en appui des actions menées par le Rectorat de l'académie de Grenoble et la Direction départementale des services de l'éducation nationale de l'Isère.

Un budget de 30 000 € est mobilisé pour ce projet.

Les internats, de nouveaux outils de prévention pour les jeunes en difficulté

Le travail démarré avec trois collèges (Pont-en-Royans, Saint-Marcellin et Mens) en 2018 s'est poursuivi en 2019-2020 sur 8 établissements pour faire de leur internat des outils de prévention. Le Département accompagne cette démarche par la mise à disposition de personnel nécessaire pour l'enfant et sa famille (psychologue et éducateur). Cet accompagnement sera renforcé en 2020-2021.

Le transport scolaire

Le 1^{er} septembre 2017, la compétence transport scolaire a été transférée des Départements aux Régions. La Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de l'Isère sont depuis partenaires pour l'organisation du transport des enfants de leur domicile vers leur établissement, le Département agissant par voie de délégation, hors périmètre des autorités de mobilité (SMMAG Voironnais, Porte de l'Isère et Vienne Condrieu)

En 2020, le budget départemental consacré aux mobilités s'élève à 128 M€ *, dont 60 M€ pour les lignes *Transisère* à vocation scolaire.

En moyenne, le transport de chaque enfant sur le réseau départemental coûte environ 1 500 euros par an.

Dans le cadre des négociations relatives au transfert de compétence, le Département a défendu auprès de la Région le maintien de la gratuité pour les élèves relevant de sa compétence, qu'il avait instaurée en 2015. Ainsi, l'accès à l'éducation reste garanti pour chaque enfant et les ménages voient leur pouvoir d'achat augmenter.

Cette gratuité ne dispense pas pour autant les élèves d'être en possession d'un titre de transport valide. Celui-ci garantit la sécurité à bord des véhicules et permet en outre d'optimiser l'exploitation du réseau. Les inscriptions sont réalisées en ligne ou en renvoyant un formulaire papier à la cellule Pack Rentrée, dont les coordonnées figurent sur www.isere.fr ou dans la brochure Pack Rentrée distribuée en général dans tous les établissements scolaires mi-mai. Cette année en raison du contexte de crise sanitaire la diffusion des brochures auprès des familles a été favorisée et facilitée via l'utilisation des ENT des établissements. La période d'inscription s'est ouverte avec 15 jours de décalage par rapport aux années précédentes, débutant le 27 mai et jusqu'au 5 juillet pour les inscriptions papier et 15 juillet pour les inscriptions en ligne.

L'abonnement délivré aux élèves concerne les zones tarifaires du réseau *Transisère* de leur trajet domicile-établissement. Il permet de voyager sans limitation du 1^{er} septembre au 31 août, y compris les week-ends, vacances et jours fériés. Il permet également d'emprunter les réseaux urbains inclus dans ce périmètre.

En cas de nécessité, des abonnements donnant accès au réseau ferré SNCF ou aux lignes d'autres Départements sont mis à disposition des demandeurs.

Pour l'exercice 2020-2021, 5 959* nouvelles cartes Oûra! et 39 818* Pass annuels *Transisère* ont été délivrés. 1791* élèves empruntant les autres réseaux (SNCF, Savoie, Drôme, Rhône, Ardèche...) ont également bénéficié d'un titre de transport gratuit, fourni par le Département.

En matière de contrôles à bord, une période de tolérance de 15 jours débutera à compter de la rentrée scolaire et ira jusqu'au 13 septembre 2020, pour permettre la mise à jour progressive des cartes oûra!.

Parce que le transport scolaire est précieux dans nos territoires, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de l'Isère sont mobilisés auprès des familles. Le service délivré, performant et de qualité, assure une rentrée sereine à tous nos jeunes.

De plus, le Département mène une politique ambitieuse en matière d'amélioration de la performance environnementale du réseau *Transisère*.

Depuis 2019, la valeur environnementale des offres soumises par les candidats dans le cadre des marchés de transport a été considérablement renforcée dans la nouvelle méthode de notation, passant de 17% à 35% de la note finale.

Cette mesure vise à favoriser les transporteurs s'engageant à réduire l'impact de leurs activités sur l'environnement. En deux années successives c'est près de 60% de l'offre qui a été renouvelée suivant ces nouveaux critères.

Une autre innovation majeure est le recours aux cars à motorisation GNV (gaz naturel) qui a été rendu obligatoire pour l'exploitation de 9 lignes desservant la métropole grenobloise et lyonnaise, territoires subissant régulièrement des pics de pollution. Un véhicule GNV permet de réduire de plus de 90% les émissions de particules fines et de l'ordre de 15% les émissions de CO2 (gaz à effet de serre) par rapport à son équivalent diesel.

Une vingtaine de cars roulent déjà au gaz naturel et 35 supplémentaires à partir de l'été 2021. Parallèlement, les véhicules les plus polluants sont remplacés par des cars diesel de dernière génération répondant aux exigences des normes de pollution.

Le Département a également le souci de garantir la sécurité des usagers et des conducteurs. Face à l'augmentation des incivilités, en sus des contrôles renforcés, il a engagé un plan de déploiement de la vidéoprotection à bord des cars, après avoir conduit une expérimentation qui en a démontré l'efficacité. A mi-2020, 42% des véhicules étaient équipés.

En matière de solution billettique, le Département continue d'expérimenter des systèmes de validation innovants, via la distribution dématérialisée de titres de transport sur plusieurs lignes scolaires. A partir du 1er septembre prochain, l'expérimentation sera menée sur les lignes desservant le collège Arc-en-Ciers aux Avenières, pour une durée d'un an. Ce dispositif ne vient pas se substituer à la carte Oûra et la participation des élèves est facultative. Pour bénéficier de ce dispositif, l'élève devra télécharger l'application MyBus sur son smartphone et se connecter à son compte avec les identifiants qui lui auront été adressés par courrier.

L'offre de transport accompagne également la création du nouveau collège de Champier avec la mise en place de 4 nouvelles lignes.

Enfin la rentrée s'organise dans le contexte de la crise sanitaire. Le Département et la Région sont extrêmement vigilants au respect des gestes barrières. Le port du masque est obligatoire pour tout usager de plus de 11 ans. Les familles sont donc invitées à munir leur enfant de masques.

Le "Pack'Rentrée": trois services en un

Ce dispositif d'aides pour les familles iséroises permet d'alléger le coût de la scolarité de leurs enfants et de simplifier leurs démarches. Il propose 3 services autour des loisirs, de la restauration et des transports scolaires qui permettent de redonner du pouvoir d'achat aux familles :

- **le Pack'loisirs**. Il s'adresse à tous les collégiens isérois. Pour seulement 8 €, il contient 56 € de réductions pour découvrir et pratiquer des activités sportives et des loisirs culturels.

Pour bénéficier des activités à tarif réduit, il suffit de présenter les **7 Pass** sous forme de coupon papier à l'un des 2 985 partenaires :

> 1 "**Pass'sport**" offrant une réduction de 15 € pour une inscription annuelle à une activité sportive.

> 1 "**Pass'culture**" offrant une réduction de 15 € pour l'inscription annuelle à une activité culturelle (école de musique, bibliothèque, théâtre...).

> 2 "**Pass'sport découverte**" cumulables auprès d'un même partenaire, offrant deux réductions de 4 € chacune pour :

- un forfait de ski dans une station iséroise,
- une manifestation sportive (entrée ou frais d'inscription),
- une découverte d'activité sportive (entrée en piscine, base de loisirs, location de terrain de tennis, séance d'équitation, bowling, accrobranche),
- un stage sportif.

> 2 "**Pass'culture découverte**" cumulables auprès d'un même partenaire, offrant deux réductions de 4 € chacune pour :

- un livre, DVD, CD,
- une place de cinéma,
- une manifestation culturelle (entrée ou frais d'inscription),
- une découverte d'activité culturelle (séance de dessin, théâtre...),
- une entrée dans un musée du Département ou l'achat d'un article en boutique de musée départemental,
- un stage culturel.

> 1 "**Pass'matos**" offrant une réduction de 10 € pour :

- une location ou un entretien de matériel sportif (skis, raquettes, vélo...) ou culturel (musique, arts plastiques, loisirs créatifs...) chez 1 619 partenaires, enseignes et structures iséroises,
- un achat de matériel sportif et vestimentaire (uniquement auprès d'associations sportives partenaires).

Le Pack'loisirs peut être commandé jusqu'au 31 octobre 2020 (date limite d'achat), à raison d'une commande par enfant et par année scolaire. Il est distribué directement dans l'établissement scolaire et il est utilisable jusqu'au 30 septembre 2021.

Le Pack'loisirs **2018-2019** a été commandé par 28 809 collégiens. Avec une répartition d'utilisation des Pass de :

- 59 % pour le Pass'culture découverte
- 60 % pour le Pass'sport
- 38 % pour le Pass'culture
- 25 % pour le Pass'sport découverte
- 9 % pour le Pass'matos

Pour l'année scolaire 2019-2020, le Pack'loisirs a été commandé par 28 305 collégiens.

Le taux d'utilisation sera connu à la fin du 1^{er} trimestre 2021.

- **le Pack'restau**. Il est proposé aux collégiens scolarisés dans un établissement public isérois. Ce service permet de bénéficier d'une réduction sur la facture de demi-pension (critères d'éligibilité et barème d'aide selon quotient familial). L'aide peut être sollicitée en cours d'année scolaire, toutefois son attribution n'est pas rétroactive sur les trimestres échus.

Le Département finance près de la moitié du coût du repas pris dans un restaurant scolaire géré par la collectivité, soit 3.90 € par déjeuner. Le Pack'restau a permis à 12 674 familles de bénéficier de réductions supplémentaires en 2019-2020.

Le Département poursuit sa politique de lutte anti gaspillage dans les restaurants scolaires en formant ses agents et en sensibilisant les collégiens à la nécessité d'adopter un comportement alimentaire responsable. Le gaspillage alimentaire a ainsi été divisé par 2 en 3 ans.

- **le Pack'transport.** Il s'adresse aux élèves de primaires, aux collégiens, aux MFR ainsi qu'aux lycéens.

Pour la sixième année consécutive, l'ensemble des élèves répondant aux critères d'éligibilité * pourra bénéficier de la gratuité des transports scolaires.

En quelques clics sur le site du Département (www.isere.fr rubrique Pack'Rentrée), les familles peuvent demander ces 3 services.

Ce service en ligne est toujours très apprécié des usagers avec 81 % des demandes réalisées par Internet en 2019.

Pour les aider dans leurs démarches, la Cellule Allô Pack Rentrée est également à leur disposition pour répondre à toute question.

() Ont droit à la gratuité les élèves domiciliés en Isère, scolarisés dans un établissement scolaire public ou privé sous contrat, de la primaire au lycée (hors post-bac), dont le domicile et l'établissement scolaire ne sont pas tous deux situés dans la même communauté de communes ou d'agglomération parmi les 5 suivantes : Grenoble Alpes Métropole, Vienne Condrieu Agglomération, CAPI, Pays Voironnais et Grésivaudan. Dans ces périmètres, les transports scolaires relèvent de ces autorités organisatrices de mobilité.*

L'évolution de la carte scolaire

En Isère, la capacité globale des collèges est supérieure de 7 600 places au nombre d'élèves, soit l'équivalent de 12 collèges vides. La situation varie selon les secteurs géographiques : l'agglomération grenobloise est par exemple en surcapacité (l'équivalent de 5 collèges vides) alors que certaines zones du centre/nord Isère manquent de places. Dans un même secteur géographique, elle varie aussi entre établissements.

Globalement la surcapacité est durable : en 2024 elle devrait encore atteindre 4 400 places dont 2 500 sur l'agglomération grenobloise, ce qui justifie une grande prudence dans la création de places supplémentaires et un travail prioritaire sur l'ajustement de la carte scolaire des collèges.

Le Département s'est donc fixé trois règles :

- limiter les constructions et extensions de collèges aux seuls secteurs qui sont à la fois en sureffectif et éloignés de collèges sous-utilisés ;
- rééquilibrer les effectifs par des ajustements de carte scolaire entre collèges en sureffectif et collèges sous-utilisés, dans les autres secteurs ;
- privilégier des collèges à taille humaine respectant la mixité sociale, en optimisant les surfaces existantes pour réduire la facture d'énergie.

L'ouverture des collèges en dehors du temps scolaire

Les collèges sont dotés d'équipements de qualité, gymnases et plateaux sportifs, amphithéâtres, salles de musique, salles banalisées...

Le Département a souhaité faire des collèges isérois des lieux plus ouverts à la vie culturelle et citoyenne locale en proposant la mise à disposition de ces équipements en dehors du temps scolaire aux communes et associations locales...

Un service numérique de mise à disposition des locaux de collèges hors temps scolaire a été développé en 2020. Inspiré des plateformes mondialement connues de l'économie collaborative,

La salle sur demande permet à des acteurs locaux de réserver des salles mises à disposition hors temps scolaire par les collèges tout en simplifiant les procédures administratives telles que le conventionnement et le paiement. Les accès aux locaux sont également modernisés et simplifiés grâce à des contrôles d'accès performants.

Testé par un panel d'utilisateurs durant l'été 2020, **La salle sur demande** sera expérimentée à compter de janvier 2021 par une dizaine de collèges et déployée à l'ensemble des établissements dès septembre 2021.

Des moyens humains et financiers pour l'éducation

Des moyens humains accompagnés et formés

Les agents des collèges bénéficient chaque année, pour la majorité d'entre eux, de 6 jours de formation dont une journée qui leur est totalement dédiée « les itinérantes RH », journée qui leur permet de mieux connaître la collectivité et d'exprimer leurs besoins.

Les formations s'inscrivent dans leurs missions quotidiennes, comme la formation aux gestes et postures, aux bonnes pratiques hygiéniques, aux techniques de nettoyage, etc.

Afin de mieux répondre aux besoins des agents, un travail est en cours sur une nouvelle formule de formation et d'accompagnement.

Des achats mutualisés pour plus de qualité et un coût moindre

Le Département pilote un groupement d'achats permettant aux collèges d'accéder à des services et des fournitures nécessaires à leur fonctionnement tels que produits d'entretien, photocopieurs, matériels divers, maintenances des équipements, etc.

87 collèges utilisent ces marchés qui permettent par le regroupement des achats d'obtenir des prix compétitifs et une qualité supérieure. Une enquête réalisée auprès des collèges révèle un taux de satisfaction de près de 80 % pour la qualité et pour le prix.

Afin d'associer en amont les collèges à l'élaboration et à l'évaluation des marchés du groupement, un groupe de travail réunit régulièrement les gestionnaires de collèges.

119 millions d'euros pour l'éducation

Investissement : 92,5 M€ (travaux et équipements)

Fonctionnement : 26.5 M€ (dotations, restauration [hors budget CMC], accompagnement éducatif)

Parmi les principales dépenses :

65,2 millions d'euros pour la modernisation des collèges ;

4,6 millions d'euros pour l'équipement informatique et mobilier des collèges, ainsi que les équipements de restauration scolaire ;

10,6 millions d'euros de dotation de fonctionnement des 96 collèges ;

1,55 million d'euros pour la réussite scolaire et l'épanouissement des élèves ;

7.94 millions d'euros pour participer au fonctionnement et à l'investissement des collèges privés.

Gestion de la crise COVID-19 :

Dès le début du déconfinement mi-mai et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019-2020, le Département a mis en œuvre plusieurs actions pour accompagner la reprise d'activité dans les collèges dans ce contexte de forte contrainte sanitaire. Ainsi, afin qu'aucun collège ne se trouve en

difficulté lors de la reprise pour mettre en œuvre les mesures sanitaires nécessaires, le Département a procédé à la fourniture, jusqu'à la fin de l'année scolaire, d'équipements et produits spécifiques liés à la protection contre le virus. Chaque collège s'est vu doté par le Département de gel hydro alcoolique, de savon, de lavettes utilisées pour le nettoyage des locaux, d'essuie-tout et d'essuie-mains papier ainsi que des produits d'entretien spécifiques nécessaires au nettoyage renforcé des locaux. Soit 3000 litres de solution hydro-alcoolique, plus de 2000 l de produits d'entretien virucides, 4500 bobines d'essuyage et 1000 l de savon.

Concernant la restauration, afin d'assurer la sécurité sanitaire tant au regard du COVID que de la qualité sanitaire des repas pris dans les établissements, ainsi que de l'équité de traitement pour tous les élèves, le Département a produit et distribué, exclusivement par les cuisines mutualisées des collèges (CMC), des repas froids servis dans de la vaisselle jetable.

Les renforts nécessaires en personnel ont été mis en place afin d'assurer le nettoyage renforcé des locaux dans le respect des protocoles.

Concernant enfin les transports scolaires, toutes les lignes de transport scolaire et le transport des élèves porteurs de handicap ont redémarré à compter du 12 mai selon les horaires habituels. Ces transports ont été actionnés en fonction de la date effective de réouverture des établissements scolaires.

La Région et le Département ont pris les dispositions sanitaires qui s'imposaient face à la crise sanitaire pour que ces transports s'effectuent dans le plus strict respect des mesures sanitaires.

Pour la rentrée scolaire 2020, le Département continuera à accompagner les établissements à l'accueil de tous les élèves en présentiel dans le respect du protocole sanitaire national paru le 26 août avec notamment le nettoyage quotidien des sols et grandes surfaces (tables, bureaux, ...), le nettoyage désinfectant quotidien des surfaces « de contact » (poignées de portes par exemple) et le nettoyage désinfectant des tables du réfectoire après chaque service. Concernant la restauration scolaire, chaque collégien demi-pensionnaire bénéficiera d'un repas chaud dans les conditions habituelles de restauration.



Département de l'Isère

7 rue Fantin Latour – CS 41096 – 38022 Grenoble Cedex 1